FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



Saison 2024 – 2025 - BO n°9 du 10.10.24

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

SOMMAIRE

ILE DE FRANCE RUGBY

SOMMAIRE

AGO ELECTIVE 4

AGENDA 8

INFORMATIONS SPORTIVES

- Compétitions Jeunes 10
- Rugby à 5 11
- Rugby Loisir 12
- Officiels de match 13
- Formation 17

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- Affiliations 20
- Educateurs/Entraineurs..... 21

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Recrutement 24

INFORMATIONS FÉDÉRALES

- Elections 26
- Compétitions..... 29
- Ecoles de rugby 31
- Avis Hebdomadaire 32
- Médical 33

INFORMATIONS DIVERSES ET VIE DES CLUBS

- In memoriam..... 35
- Tournois amicaux 36

LES 26 CHANTIERS DE LA LIGUE 38

PARTENAIRES & MÉCÈNES 40

CONTACTS 42

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Assemblée Générale Ordinaire Elective de la Ligue Ile-de-France de Rugby

Nous vous informons que l'Assemblée Générale Ordinaire « Elective » de la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby se tiendra le **Samedi 2 Novembre 2024 à 11 heures 45** au siège de la LIFR.

A cette occasion, les associations affiliées à la LIFR intégrées au collège électoral seront appelées à élire les 40 membres du nouveau Comité Directeur de la LIFR, au scrutin de liste.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales de la LIFR s'est réunie le jeudi 3 octobre et a validé la seule liste déposée avant le 2 octobre à 18 heures. Le procès-verbal de cette réunion est téléchargeable sur le site de la LIFR.

Par ailleurs, je souhaite attirer votre attention sur un certain nombre de points relatifs à l'organisation de ces élections.

Vote électronique à distance :

Comme en 2020, la société VOXALY fournira les prestations de services de vote à distance dématérialisé.

Le site de vote **ouvrira le jeudi 31 octobre 2024 à 9H00 et fermera le samedi 2 novembre 2024 à 12H00**. Les résultats seront proclamés en suivant, après dépouillement et contrôle par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales (CSOE).

Arrêté des effectifs :

Lors de sa réunion du 1er septembre 2024, le Comité Directeur de la LIFR a retenu le 30 juin 2024 comme date d'arrêté des effectifs afin de déterminer le nombre de voix dont disposera chaque représentant d'association affiliée habilitée à voter.

Arrêté du collège électoral :

La FFR a, lors de son Comité Directeur réuni le 25 février 2024, fait le choix de recourir à des procédés électroniques pour accomplir, également, les opérations de vote relatives au Scrutin des Ligues Régionales.

Le Bureau fédéral de la FFR réuni le 19 juin 2024, a décidé, conformément à la politique d'engagement juridique de la FFR adoptée par le Comité Directeur de la FFR le 15 juin 2023, de

recourir aux services de la société VOXALY pour l'organisation et le déroulement des opérations de vote dans le cadre du Scrutin selon un procédé électronique à distance.

Ainsi que précisé par la CSOE dans son Mémorandum, le recours à un procédé électronique à distance pour les opérations de vote implique la transmission par la FFR à VOXALY de la liste nominative des associations sportives membres de la FFR à la date de cette transmission, ainsi que le nombre de voix dont chacune sera titulaire selon l'arrêté des effectifs au 30 juin 2024 et les coordonnées de leurs Présidents respectifs.

Pour des considérations d'ordre technique, il a été déterminé d'un commun accord entre la FFR et VOXALY que cette transmission devait intervenir à une date suffisamment en amont de l'ouverture du site de recueil des pouvoirs. Il a été établi que cette date serait le **lundi 14 octobre 2024 à 12 heures**.

Comme lors des élections de 2020, l'intégration d'une association affiliée dans le collège électoral est conditionnée par la concordance entre l'identité du Président de l'association tel que renseigné dans la partie « Organigramme des dirigeants » sur Oval-e, d'une part, et la personne détentrice des droits informatiques « G_PRES » pour le compte de ladite association, d'autre part.

Les associations affiliées pour lesquelles l'identité du Président n'est pas renseignée ou pour lesquelles l'identité du Président renseigné ne correspond pas à celle du détenteur des droits informatiques « G_PRES » pour le compte de l'association, ont **jusqu'au 14 octobre à 12 heures** pour régulariser leur situation en contactant les services de la FFR via l'adresse dajc@ffr.fr.

Pouvoirs :

Par défaut, le pouvoir de l'association sera attribué à son Président. Celui-ci pourra néanmoins choisir, en cas d'empêchement, de le confier à l'un quelconque des membres de son association.

Cela facilitera grandement le processus de recueil des pouvoirs puisque le Président d'une association affiliée ne devra se connecter au site dédié qu'en cas d'empêchement, et ce, pour attribuer un pouvoir à l'un des membres susvisés. Si un Président n'accomplit aucune action (c'est-à-dire s'il ne se connecte pas au site), alors le pouvoir lui sera attribué par défaut (s'il le souhaite, un Président pourra toujours se connecter au site pour s'attribuer le pouvoir même si cette action n'est désormais pas indispensable).

Pour cela, un site internet sera mis à la disposition des Présidents des clubs à partir du **lundi 21 octobre à 9 heures et ce jusqu'au jeudi 24 octobre à 12 heures**.

Détention d'une licence 2024/2025 :

Afin de participer à l'Assemblée Générale élective à venir, le représentant de chaque association affiliée intégrée au collège électoral devra être titulaire d'une licence active à la FFR. Dans la mesure où la circonstance de ne pas être titulaire d'une licence active ne peut avoir pour effet de faire perdre la qualité de Président de l'association et donc le droit d'agir au nom de cette dernière, le Président concerné pourra toutefois désigner le titulaire du porteur de pouvoir chargé de représenter l'association au regard de son empêchement.

Pour se voir attribuer par défaut le pouvoir de son association, le Président dûment habilité devra ainsi être titulaire d'une licence active avant la fermeture du site de recueil des pouvoirs, soit avant le 24 octobre 2024 à 12h00.

Veuillez noter enfin que des notices explicatives quant à l'utilisation du site de recueil des pouvoirs et du site de vote seront mises à disposition en temps utile aux associations affiliées intégrées au collège électoral.

Thierry CHEVALIER
Secrétaire Général

Accéder à la page « Elections régionales » sur le site de la LIFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Agenda

Calendrier des évènements de la LIFR à venir

Jours	Dates	Manifestations	Lieux	Horaires
Jeudi	10/10/2024	Job dating DVSE	Melun	Toute la journée
Mardi	15/10/2024	Job dating DVSE	PUC	Toute la journée
Mercredi	16/10/2024	Business Club Ligue	LIFR	19h00
		Les rencontres terrain favorable	Ris Orangis	Toute la journée
Jeudi	17/10/2024	Les rencontres terrain favorable	Ris Orangis	Matin
Jeudi	17/10/2024	Job dating DVSE	Corbeil	Toute la journée
Samedi	19/10/2024	Sélection IDF Fem18 à X & M18 : Tournoi Qualif AT6N	St Médard en J. (33)	
Dimanche	20/10/2024	Sélection IDF Fem18 à X & M18 : Tournoi Qualif AT6N	St Médard en J. (33)	
Samedi	02/11/2024	Assemblée générale Ordinaire Elective de la LIFR	LIFR	11h00
Samedi	09/11/2024	Tournoi Final AT6N Sélection IDF Fem18 à X & M18	IDF	Après-midi
Dimanche	10/11/2024	Tournoi Final AT6N Sélection IDF Fem18 à X & M18	IDF	Matin
Jeudi	14/11/2024	Job dating DVSE	Drancy	Toute la journée
Jeudi	14/11/2024	Soirée des Champions	LIFR	19h00
Mercredi	20/11/2024	Business Club Ligue	LIFR	19h00
Lundi	25/11/2024	Soirée Movember Eden Park	Eden Park Dufour	19h00
Jeudi	28/11/2024	Assemblée Générale Ordinaire Financière	LIFR	19h00
Jeudi	05/12/2024	Soirée du Bénévolat	A définir	19h00
Mercredi	22/01/2025	Business Club Ligue	LIFR	19h00
Jeudi	23/01/2025	Soirée des Vœux	LIFR	19h00
Samedi	08/02/2025	Tournoi Sélection CD FEM15 “Trophée Dubois Vincent”		Après-midi
Mercredi	12/02/2025	Business Club Ligue	LIFR	19h00
Samedi	08 /03/2025	Tournoi Sélection CD M15 AT6N	A définir	Après-midi
Mercredi	26/03/2025	Business Club Ligue	LIFR	19h00
Samedi	29/03/2025	Tournoi Beach RLO		
Samedi	05/04/2025	Tournoi RLO		
Samedi	12/04/2025	Championnat France Sélection IDF Fem18 à 7	En attente	
Dimanche	13/04/2025	Championnat France Sélection IDF Fem18 à 7	En attente	
Dimanche	27/04/2025	Finales Régionales seniors		Toute la journée
Samedi	10/05/2025	Tournoi Sélection CD M14 “Trophée Geninasca”	CD 94 (Vitry ?)	Toute la journée
Dimanche	11/05/2025	Tournoi Sélection CD M13	CD 95	Après-midi
Samedi	14/06/2025	Nuit RLO		
Samedi	21/06/2025	Assemblée Générale Ordinaire	A définir	09h00

Accéder à l’intégralité de l’agenda sur le site de la LIFR
(réunions, matchs internationaux, sélections régionales …)

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS SPORTIVES

ILE DE FRANCE RUGBY

Compétitions M16 et M19 à XV et à X : Prenez connaissance des Règlements et des Poules

Comme attendu et jusqu'à cette semaine encore, de nombreuses modifications concernant les compétitions Jeunes à XV et à X pour la saison 2024/2025 ont été à traiter.

De nombreux mails, puis modifications suite à ces mails ont été envoyés depuis la semaine dernière.

Nous vous prions de nous excuser pour ces parutions tardives, bien qu'indépendantes de notre volonté.

Vous trouverez, sur le site de la Ligue dans les rubriques rugby à XV et rugby à X les différents Règlements et la version définitive des Poules (nous l'espérons) pour les M16 et les M19 des différentes catégories de Jeu.

Nous vous rappelons que les données officielles des rencontres (Calendrier et Oppositions) se trouvent dans OVAL-E.

Rugby à XV : Règlement et poules

Rugby à X : Règlement et poules

1. Tableau d'Attributions : Prenez connaissance des différents positionnements (MISE A JOUR)

Suite aux différents positionnements des clubs, vous trouverez, sur le site de la LIFR, le tableau d'Attributions généré par le groupe de travail.

Merci à tous les clubs concernés de revenir vers nous afin de préciser le jour d'accueil (samedi ou dimanche), ainsi que la demie journée concernée.

Accéder au tableau d'attributions

2. Nouveau programme d'assurance annoncé par la FFR ayant des répercussions sur le rugby à 5 (RAPPEL)

Le 16 mai dernier, la FFR annonçait son nouveau programme d'assurance pour le cycle 2024-2028.

Ce nouveau programme a des répercussions pour l'organisation des tournois de Rugby à 5 pour les joueurs non licenciés.

A **partir de 1 joueur non licencié jusqu'à 50 joueurs non licenciés, le club accueillant devra souscrire à une extension d'assurance** via ce lien :
https://connexion.marsh.com/client/optionsclubsffr.

Il sera facturé à hauteur de 60 euros. Pour toutes tranches supplémentaires de 50 joueurs, les 60 euros facturés seront appliqués.

Ainsi, à partir du **01/11/2024, les PASS rugby ne seront plus acceptés** en championnat pour éviter tout frais supplémentaire pour le club accueillant.

Pour les tournois non compétitifs ayant pour but de faire découvrir et promouvoir le rugby à 5 (Férias et tournois entreprise, formation arbitrage), La LIFR prendra en charge ces frais.

Pour toutes questions supplémentaires, merci de nous envoyer vos questions à l'adresse habituelle rugbya5@idfrugby.fr

1. Loisir Libre : Rappels de bon fonctionnement

En ce début de saison, et suite à plusieurs retours, il nous était important de procéder à quelques rappels de bon fonctionnement.

En effet, il a été constaté plusieurs écarts qui ne permettent pas une pratique sereine et sécuritaire.

Tout d'abord, et concernant une problématique terrain, il est primordial de rappeler qu'en aucun cas un match ne pourra se dérouler sur un terrain non déclaré à l'avance. Merci aux clubs de faire le nécessaire afin de trouver un terrain dans le respect des délais en amont de la rencontre.

De plus, toutes les équipes se doivent de prendre connaissance et d'avoir en tête le cadre réglementaire de la Pratique Loisir, présent dans les Règlements Généraux de la FFR et des règles spécifiques au rugby loisir (Règles du jeu « Rugby loisir avec Plaquage »).

Ce Règlement se doit d'être transféré en interne aux différents responsables de section, afin d'assurer une meilleure application lors des prochains matchs, notamment en ce qui concerne les plaquages, les mêlées et les contre-rucks. Tout cela a pour but de garantir la sécurité des joueurs et un jeu équitable sur le terrain.

Enfin, et afin de permettre un suivi des feuilles de match et des compositions, nous encourageons les équipes concernées à remplir correctement les feuilles de match et veiller à la conformité de celles-ci, à savoir :

- les licences soient vérifiées avant chaque rencontre,
- les rapports d'arbitres soient complets et précis.

Pour finir, et pour rappel, il faut que les feuilles de match et de composition soient signées par les deux équipes ainsi que par l'arbitre ou le CAL, puis envoyées à l'adresse suivante : rugby-loisir@idfrugby.fr.

2. Challenge Plus : Mise à jour du Règlement

Suite à plusieurs remontées, il a été effectué une mise à jour du Règlement de la Compétition Challenge Plus.

Ces modifications permettront une pratique plus élargie avec des précisions selon le nombre de participants lors d'une rencontre en effectif incomplet.

Prenez connaissance du Règlement

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Officiels de match

1. Réunion de département

Voici les dates et lieux des prochaines réunions de département. Votre présence est à renseigner exclusivement sur iArbitres. Vous aurez également un questionnaire à remplir.

Accéder à i arbitres

• Département Val d'Oise

Date	11 octobre 2024 à 20h
Lieu	8 Avenue de la 1ère Armée Française 95160 Montmorency Gonesse.

• Département Paris

Date	17 octobre 2024 à 19h45
Lieu	Stade Jean Bouin 20-40 Av. du Général Sarrail 75016 Paris

• Département Yvelines

Date	11 octobre 2024 à 19h15
Lieu	5 avenue du Président John Fitzgerald Kennedy, 78100 Saint-Germain-en-Laye

• Département Essonne

Date	11 octobre 2024 à 19h45
Lieu	5 rue des Olympiades 91400 Massy

• Département Hauts de Seine

Date	11 octobre 2024 à 19h30
Lieu	Stade Alphonse Le Gallo 28 Rue de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt

- **Département Val de Marne**

Date	18 octobre 2024 à 20h00
Lieu	51 rue Victor Hugo 94700 Maisons-Alfort

- **Département Seine St Denis**

Date	17 octobre 2024 à 19h30
Lieu	Stade Guy Hoquet, 100 Rue Saint-Stenay, 93700 Drancy

- **Département Seine et Marne**

Date	18 octobre 2024 à 19h30
Lieu	Rugby Club de Champs Sur Marne Stade du Bois de l'étang

2. Procédure de communication des rapports officiels (RAPPEL)

2.1. Lors d'une rencontre des compétitions régionales

Les officiels de matchs jouent un rôle primordial au bon fonctionnement des activités sportives, réglementaires et disciplinaires de la Fédération Française de Rugby et de la Ligue Régionale. La présente note a pour objectif de vous rappeler la procédure de communication de vos rapports lorsque vous serez désignés sur des rencontres de **compétitions régionales**.

Cela concerne les compétitions suivantes :

Compétitions	Libellés	Catégorie
Compétitions Séniors Masculines P18 ans	Régionale 1	C
	Réserve Régionale 1	C
	Régionale 2	C
	Régionale 3	C
Compétitions jeunes	Régional 1 U16	C
	Régional 2 U16	C
	Régional 3 U16 *	D
	Régional 1 U19	C
	Régional 2 U19	C
	Régional 3 U19 *	D
Compétition Féminines	Féminines Régionales à X *	D
	Féminines Régionales à X U18 *	D

* Match sec

Pour ces compétitions, la feuille de match doit être faite **exclusivement** avec l'application « FDM » (Feuille de Match Dématérialisée).

La feuille de match papier et la feuille de table de marque ne peuvent être utilisées que dans les deux cas ci-dessous :

- Problème technique lié à l'outil informatique
- Si un joueur d'un club en présence n'apparaît pas sur la composition d'équipe de la FDMD et que le club possède la carte de qualification du joueur (**éditée le jour du match**) en support papier ou support informatique (téléphone, tablette, ordinateur)

Dans le cas d'une feuille de match papier, s'il y a un Représentant Fédéral désigné sur la rencontre, il doit utiliser le rapport en papier du Représentant Fédéral 3.

Les modèles des rapports à utiliser sont disponibles sur le site de la LIFR.

Accéder aux modèles

Uniquement dans le cas où la feuille de match est réalisée en papier, afin que les scores et les cartons des rencontres puissent être validés, nous demandons impérativement aux officiels de match de :

- Saisir les détails du score sur Oval-e et de télécharger la page « RAPPORT OFFICIEL » de la feuille de match, dès la fin du match et au plus tard le dimanche à 19h30.

- Transmettre par mail, le scan complet de la feuille de match (les 4 pages) à l'adresse : rapport-officiel@idfrugby.fr avant le lundi matin 9h00, où sera indiqué, le cas échéant :
 - Motif pour lequel la feuille de match a été faite en papier
 - Match arrêté, forfait, effectif incomplet, réclamation(s)...
 - Le (les) carton(s) jaune(s) : équipe, nom, prénom et n° de licence
 - Le (les) carton(s) rouge(s) : équipe, nom, prénom, n° de licence et motif(s) – Exemple : Indiscipline, autre motif

- Poster votre feuille de match dès le lundi matin, à l'adresse suivante : **Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby – 9 Rue Omer Talon 75011 PARIS**

2.2. Lors d'une rencontre du Challenge Plus

Nous demandons impérativement aux officiels de match ou au CAL d'envoyer sous 48h, à l'adresse mail rugby-loisir@idfrugby.fr, l'ensemble des feuilles :

- Compositions des équipes : organisatrice et visiteuse
- Le rapport de match recto-verso

Les modèles des documents à utiliser sont disponibles sur le site de la LIFR.

Accéder aux modèles

Le strict respect de cette procédure de communication est essentiel au bon fonctionnement de nos compétitions. Chaque saison, les membres du Pôle Compétitions de la Ligue Régionale sont contraints de relancer les officiels pour défaut de communication de leurs rapports.

3. Procédure de communication des fiches de déplacement (RAPPEL)

Uniquement pour les compétitions régionales, les officiels de match doivent exclusivement transmettre leur fiche de déplacement dans la semaine qui suit la rencontre par mail à l'adresse : frais-officiels@idfrugby.fr.

1. Formation à la pratique du « Rugby à X » : Les inscriptions sont ouvertes (RAPPEL)

La formation à la pratique du « Rugby à X » se déroule sur 20 heures, combinant des sessions théoriques et pratiques sur le terrain.

Ces 20 heures sont réparties sur deux jours et demi.

- 1er temps : les jeudi 24 et vendredi 25 octobre. De 8h30 à 17h30. Le lieu reste à confirmer.
- 2ème temps : 4h en formation à distance. Date à déterminer.

Cette formation vous permet de réactiver votre Brevet Fédéral Perfectionnement et/ou Optimisation.

Le coût de la formation est de 150€.

S'inscrire à la formation

2. Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « Technicien du Rugby à XV » : Les préinscriptions sont ouvertes (RAPPEL)

C'est une certification de la branche professionnelle du sport, donc :

- Créée par les partenaires sociaux de la branche sport
- Portée par la FFR
- Inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles
- Reconnue au niveau national
- Permet d'exercer à temps plein contre rémunération (mais il n'y a pas d'obligation de salarier un titulaire de C.Q.P.)
- Ouverte à la formation professionnelle continue

Pré requis d'entrée en formation :

- être âgé(e) de 18 ans
- être titulaire d'une attestation aux premiers secours (PSC1 ou AFPS) ou équivalent
- Justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (jeune ou senior) ou d'une pratique en compétition au sein d'une équipe de rugby à XV
- OU être détenteur d'un des brevets fédéraux suivants, perfectionnement (ex jeune) ou optimisation (ex sénior)

Cout de la formation :

- La formation CQP Technicien Rugby à XV est d'une durée totale de 270 heures, et comprend :
 - En présentiel : 140 heures (6 séminaires de 2 jours et demi : Mercredi de 14h à 22h / Jeudi de 9h à 22h / Vendredi de 8h30 à 12h30)
 - A distance (FOAD) : 10 heures
 - En situation en structure : 120 heures
- Coût : 2200 euros éligible au financement dans le cadre de la formation professionnelle continue, du compte personnel de formation, et du contrat de professionnalisation

Calendrier prévisionnel : (les lieux seront renseignés ultérieurement)

Session 1	**13, 14 et 15 novembre**
Session 2	**11, 12 et 13 décembre 2024**
Session 3	**8, 9 et 10 janvier 2025**
Session 4	**5, 6 et 7 février 2025**
Session 5	**5, 6 et 7 mars 2025**
Session 6	**2, 3 et 4 avril 2025**

PREINSCRIPTION EN 2 ETAPES

ETAPE 1 : Renseigner et renvoyer :

1. le dossier de candidature
2. les conditions générales de vente
3. le règlement intérieur

Télécharger les documents depuis le site de la LIFR

ETAPE 2 : Renseigner ce formulaire : https://forms.gle/nysnwuqUZPxYF9wn6

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

ILE DE FRANCE RUGBY

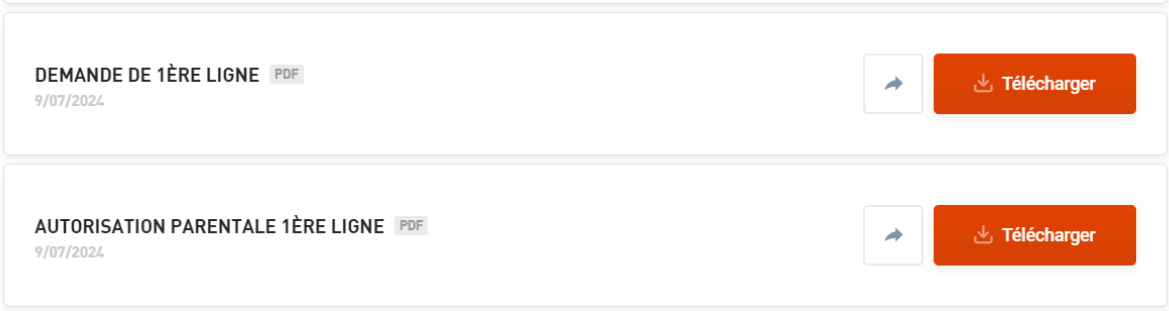
1. Qualité « première ligne » : Procédure relative à l'ajout en cours de saison (RAPPEL)

Pour une demande de jouer en 1ère ligne **après validation de la qualité de joueur** :

Etape 1 : télécharger le ou les documents accessibles sur le site de la LIFR dans la rubrique « Gérer mon club / Affiliations » :

- Demande de 1ère ligne
- Autorisation parentale 1ère ligne

Accéder aux documents



Etape 2 : Après la visite chez le médecin renvoyer le ou les documents à affiliations@idfrugby.fr. Un retour vous sera fait après validation de la commission médicale de la LIFR.

2. Mutations : Validation après règlement des demandes d'indemnité de formation (RAPPEL)

Les demandes d'indemnité de formation des joueurs sont envoyées sur **les adresses mails des clubs (code club@ffr.fr).** La validation des mutations ne sera faite qu'après le règlement. Les montants indiqués sur Oval-e le sont à titre informatifs.

Contact : affiliations@idfrugby.fr / 01 43 42 42 85

Carte professionnelle et bonnes pratiques (RAPPEL)

En tant que Président et Directeur Technique de la Ligue Île-de-France de Rugby, nous tenons à vous rappeler l'importance du respect des obligations légales concernant l'encadrement sportif rémunéré, et à vous sensibiliser aux bonnes pratiques pour l'ensemble de vos éducateurs et entraîneurs, y compris les bénévoles.

Obligation légale : la carte professionnelle pour les éducateurs rémunérés

Conformément à l'article L212-9 du Code du sport, tout éducateur ou entraîneur rémunéré doit être titulaire d'une carte professionnelle. Cette carte atteste que l'éducateur dispose des qualifications nécessaires pour exercer en toute légalité et en toute sécurité. En cas de non-conformité, les clubs ainsi que les éducateurs peuvent être exposés à des sanctions pénales et financières.

Affichage des diplômes dans vos infrastructures

Il est également obligatoire, conformément à l'article D212-43 du Code du sport, d'afficher les diplômes des éducateurs et entraîneurs dans vos structures où se déroulent les activités. Cela permet de garantir la transparence vis-à-vis des familles et des pratiquants et de valoriser les compétences de vos éducateurs.

Encourager la carte professionnelle pour tous les éducateurs

Bien que la carte professionnelle soit exigée uniquement pour les éducateurs et entraîneurs rémunérés, nous vous encourageons vivement à inciter vos bénévoles à l'obtenir également.

Voici les raisons pour lesquelles cette démarche est bénéfique :

- **Gage de compétence** : Elle certifie que l'éducateur a reçu une formation qualifiante et est apte à encadrer des pratiquants.
- **Sécurité** : La carte professionnelle garantit que l'éducateur a un casier judiciaire vierge, renforçant ainsi la confiance et la sécurité des joueurs et de leurs familles.
- **Reconnaissance** : Valoriser l'engagement de vos bénévoles par l'obtention de la carte professionnelle permet aussi d'envisager des évolutions vers des postes rémunérés.

Diplômes permettant l'obtention de la carte professionnelle

Pour obtenir la carte professionnelle, l'éducateur ou entraîneur doit détenir l'un des diplômes suivants :

- **DEJEPS (Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)**, spécialité perfectionnement sportif, mention rugby,
- **BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)**, mention activités physiques pour tous ou spécialité sportive rugby,
- **Licence STAPS** avec mention entraînement sportif,
- Ou tout autre diplôme reconnu par l'État dans le cadre de l'encadrement des activités physiques et sportives.

Démarches pour obtenir ou vérifier une carte professionnelle

1. **Pour faire une demande** :
 Vos éducateurs peuvent déposer leur demande en ligne via la plateforme du Ministère des Sports :
 https://declaration-educateur.sports.gouv.fr/authentification.
 Un diplôme reconnu et un extrait de casier judiciaire seront requis.

2. **Vérification de la validité** :
 Vous pouvez consulter le fichier des éducateurs sportifs via le même site pour vérifier si vos éducateurs possèdent une carte professionnelle à jour :
 https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil

Nous comptons sur votre engagement pour garantir que vos clubs respectent les obligations légales et les bonnes pratiques en matière d'encadrement sportif, pour le bien-être et la sécurité de vos licenciés.

Thierry ALLIESSE
Président

Francis JOUBERTON
Directeur Technique de Ligue

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Recrutement

Appel à candidature pour deux postes au sein de la LIFR en tant que Conseiller(e) Technique de Clubs (RAPPEL)

Pour favoriser le développement de la pratique du rugby en renforçant l'accompagnement des clubs et pratiquants dans le cadre de la réforme de la formation conduite par la Fédération Française de Rugby, la Ligue Régionale Île-de-France de Rugby (LIFR) recrute un(e) Conseiller(e) Technique de Clubs (F/H) pour le **bassin n°8 Seine Saint Denis Sud** et un(e) autre pour le **bassin n°13 Paris.**

Télécharger les annonces

Les personnes intéressées doivent adresser leur dossier complet de candidature exclusivement par courriel à candidature@idfrugby.fr.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS FÉDÉRALES

ILE DE FRANCE RUGBY

Elections

Dispositions pour les élections en date des 18 et 19 octobre 2024 (RAPPEL)

Les élections relatives à la mise en place des nouvelles instances dirigeantes de la FFR se tiendront les 18 et 19 octobre prochains.

A cette occasion, les associations affiliées à la FFR intégrées au collège électoral seront appelées à voter lors de 2 scrutins :

- L'un visant à désigner les 38 membres du nouveau Comité d'Orientation Politique de la FFR, élus au scrutin de liste ;
- L'autre visant à désigner les 2 représentants de la Ligue nationale de rugby appelés à siéger au sein du Comité d'Orientation Politique.

Je souhaite attirer votre attention sur un certain nombre de points relatifs à l'organisation de ces élections.

- **Vote électronique à distance :**

Comme en 2020 et 2023, la société VOXALY fournira les prestations de services de vote à distance dématérialisé.

Le site de vote ouvrira le vendredi 18 octobre 2024 à 8 H 00 (heure de Paris) et fermera le samedi 19 octobre 2024 à 12 H 00 (heure de Paris). Les résultats seront proclamés en suivant, après dépouillement et contrôle par la Commission de surveillance des opérations électorales (CSOE).

- **Arrêté des effectifs :**

Lors de sa réunion du 31 mai 2024, le Comité Directeur de la FFR a retenu le 30 juin 2024 comme date en fonction de laquelle serait décomptée le nombre de voix dont disposera chaque représentant d'association affiliée habilitée à voter.

Pour le dire autrement, le nombre de voix de chaque représentant habilité à voter sera déterminé en fonction du nombre de licences délivrées au sein de l'association concernée à la date du 30 juin 2024.

- **Arrêté du collège électoral :**

Ainsi que précisé par la CSOE dans son Mémorandum, le recours à un procédé électronique à distance pour les opérations de vote implique la transmission par la FFR à VOXALY de la liste nominative des associations sportives membres de la FFR à la date de cette transmission, ainsi que le nombre de voix dont chacune sera titulaire selon l'arrêté des effectifs au 30 juin 2024 et les coordonnées de leurs Présidents respectifs.

Pour des considérations d'ordre technique et suivant les préconisations de la CSOE, il a été déterminé d'un commun accord entre la FFR et VOXALY que cette transmission devait intervenir à une date suffisamment en amont de l'ouverture du site de recueil des pouvoirs.

Comme lors des élections de 2020 et 2023, l'intégration d'une association affiliée dans le collège électoral est conditionnée par la concordance entre l'identité du Président de l'association tel que renseigné dans la partie « Organigramme des dirigeants » sur Oval-e, d'une part, et la personne détentrice des droits informatiques « G_PRES » pour le compte de ladite association, d'autre part.

Les associations affiliées pour lesquelles l'identité du Président n'était pas renseignée ou pour lesquelles l'identité du Président renseigné ne correspondait pas à celle du détenteur des droits informatiques « G_PRES » pour le compte de l'association, ont été contactées par courriel par les services de la FFR le 18 septembre 2024, puis relancées jusqu'à deux fois selon les cas, en vue de régulariser leur situation au plus tard le vendredi 27 septembre 2024 à 12h00.

Depuis cette date et dans la perspective des élections, la situation des associations affiliées s'agissant de la concordance entre l'identité de leurs Présidents respectifs et celle de chacune des personnes détentrices des droits « G_PRES » pour leur compte respectif, est figée.

- **Pouvoirs :**

L'article 19 des Statuts de la FFR adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire le 16 décembre 2023 prévoit que :

« L'Assemblée Générale est composée du Président, ou de l'un de ses membres dûment mandatés en cas d'empêchement de ce dernier, de chaque association sportive affiliée à la FFR.

Pour toute session de l'Assemblée Générale, tout représentant d'une association sportive affiliée doit être titulaire, cumulativement, d'une licence active au titre de la saison sportive à laquelle la session est rattachée et d'un pouvoir délivré par l'association sportive affiliée concernée. Par défaut, le pouvoir de l'association sportive affiliée est attribué au Président de cette dernière, lequel peut néanmoins choisir, en cas d'empêchement, de le confier à une tierce personne dans le délai imparti à cet effet par l'organisateur du scrutin. »

Il ressort de ce texte que le représentant par principe d'une association affiliée dans le cadre d'une réunion de l'Assemblée Générale de la FFR est son Président. En conséquence, par défaut et sous réserve du point suivant relatif à la détention d'une licence, le pouvoir de toute association affiliée sera attribué au Président de chaque association, lequel pourra néanmoins choisir, en cas d'empêchement, de le confier à l'un quelconque des membres de son association.

Cela facilitera grandement le processus de recueil des pouvoirs puisque le Président d'une association affiliée ne devra se connecter au site dédié qu'en cas d'empêchement, et ce, pour

attribuer un pouvoir à l'un des membres susvisés. Si un Président n'accomplit aucune action (c'est-à-dire s'il ne se connecte pas au site), alors le pouvoir lui sera attribué par défaut (s'il le souhaite, un Président pourra toujours se connecter au site pour s'attribuer le pouvoir même si cette action n'est désormais pas indispensable).

Le site de recueil des pouvoirs ouvrira le mardi 8 octobre 2024 à 9h00 (heure de Paris) et fermera le jeudi 10 octobre 2024 à 18h00 (heure de Paris)

- **Détention d'une licence 2024/2025 :**

Comme indiqué plus haut, l'article 19 des Statuts de la FFR prévoit notamment que : *« Pour toute session de l'Assemblée Générale, tout représentant d'une association sportive affiliée doit être titulaire, cumulativement, d'une licence active au titre de la saison sportive à laquelle la session est rattachée et d'un pouvoir délivré par l'association sportive affiliée concernée. »*

Afin de participer à l'Assemblée Générale élective à venir, le représentant de chaque association affiliée intégrée au collège électoral devra être titulaire d'une licence active à la FFR. Pour le dire autrement, tout Président dûment habilité qui ne serait pas titulaire d'une licence active auprès de la FFR au titre de la saison 2024/2025, ne pourra pas se voir attribuer de pouvoir par défaut ou se l'attribuer à lui-même (à tout le moins, tant qu'il ne sera pas dûment licencié). Dans la mesure où la circonstance de ne pas être titulaire d'une licence active ne peut avoir pour effet de faire perdre la qualité de Président de l'association et donc le droit d'agir au nom de cette dernière, le Président concerné pourra toutefois désigner le titulaire du porteur de pouvoir chargé de représenter l'association au regard de son empêchement.

Pour se voir attribuer par défaut le pouvoir de son association, le Président dûment habilité devra ainsi être titulaire d'une licence active avant la fermeture du site de recueil des pouvoirs, soit avant le 10 octobre 2024 à 18h00 (heure de Paris).

Veuillez noter enfin que des notices explicatives quant à l'utilisation du site de recueil des pouvoirs et du site de vote seront mises à disposition en temps utile aux associations affiliées intégrées au collège électoral.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, l'expression de ma considération distinguée.

Sylvain DEROEUX
Secrétaire Général

Les réclamations portées lors des rencontres

Alors que la reprise des différentes compétitions fédérales et régionales bat son plein sur notre territoire, je souhaite, par ce courrier, vous apporter quelques précisions règlementaires sur les réclamations qui peuvent être déposées lors des rencontres tout au long de la saison.

En effet, de manière constante au titre de la saison 2023/2024, j'ai été sollicité par divers clubs afin d'apporter un éclairage sur certains litiges sportifs qui ont affecté un certain nombre de rencontres et compétitions. Je tiens donc, par ce courrier, à vous apporter quelques précisions générales.

Tout d'abord, les réclamations sont définies et encadrées par l'article 450 des règlements généraux. Il prévoit que les réclamations ne peuvent porter que sur trois motifs bien précis :

- La qualification d'un ou de plusieurs joueurs de l'équipe adverse ;
- L'identité d'un ou de plusieurs joueurs de l'équipe adverse ;
- Une erreur technique commise par l'arbitre dans l'application d'une règle pour laquelle il ne disposait d'aucune marge d'appréciation.

En conséquence, tout fait disciplinaire - tel que des agressions physiques ou des propos racistes ou sexistes - ne peut pas faire l'objet d'une réclamation. Si vous rencontrez une telle situation, je ne peux que vivement vous inviter à me joindre, pour les compétitions organisées par la F.F.R., ou les Secrétaires Généraux des Ligues régionales pour les compétitions organisées par celles-ci, tout élément suffisamment objectif (par exemple une vidéo) afin que nous examinions si nous sommes fondés à saisir le Conseil de discipline compétent.

En plus des trois motifs susvisés, je vous rappelle également que le dépôt d'une réclamation doit respecter d'autres exigences de formes

- être déposées sur la feuille de match ;
- être claires et précises afin qu'elles puissent être globalement compréhensibles par les Conseils de résolution des litiges ; en d'autres termes, elles doivent mentionner la finalité recherchée (quel est le but de la réclamation ?) et la règle qui aurait été méconnue.

Si ces conditions ne sont pas respectées, elles sont déclarées irrecevables par le Président du Conseil compétent et l'association est débitée d'un montant de 150 euros par joueur ou situation règlementaire visée pour éviter que des réclamations abusives soient déposées. Ces incidences ne sont pas neutres et peuvent parfois générer une certaine incompréhension de la part des dirigeants, raison pour laquelle il m'a semblé important de vous envoyer ce courrier.

En cas de doute ou de questionnement, je vous invite également à contacter les services compétents de la FFR ou de vos Ligues régionales respectives, lesquels sont en permanence à votre écoute sur ces problématiques.

Je suis conscient de la difficile tâche qu'incombe votre rôle de Président mais je sais que je peux compter sur votre sérieux et votre implication pour préserver l'essence de notre sport afin que cette nouvelle saison soit fondée sur des valeurs saines empreintes de camaraderie et de convivialité.

Sachant compter sur votre coopération, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Président(e)s, Chers tous, mes sentiments sportifs les meilleurs.

Sylvain DEROEUX
Secrétaire Général

Rugby Kids : Accompagnez les joueurs lors des matchs de Novembre au Stade de France

La FFR donne l'opportunité aux enfants des école de rugby de vivre une expérience au plus près des équipes nationales, en leur permettant d'accompagner les joueurs et joueuses lors de la sortie des vestiaires et pendant les hymnes.

À l'occasion des trois rencontres de l'Autumn Nations Series qui se dérouleront au Stade de France, la Fédération entend mettre ses écoles de rugby à l'honneur en permettant aux jeunes joueuses et joueurs de rugby d'accompagner le XV de France et ses adversaires sur la pelouse dionysienne.

Pour participer à ce concours ouvert jusqu'au mercredi 16 octobre 2024, l'école de rugby doit être affilié à la FFR, résidée à moins de 4 heures de Paris, avoir dans ses rangs des enfants âgés de 8 à 12 ans disposant d'une licence pour l'année 2024/2025 mesurant entre 1m10 et 1m40 maximum et remplir les conditions suivantes :

- Se connecter sur **https://meskitscom.ffr.fr** et « *Personnaliser mes kits* »
- Sélectionner en haut la rubrique « *Modèles de kit* »
- Dans la catégorie « *Concours Rugby Kids* », il y a le jeu et le règlement
- Sélectionner le visuel « **Concours Rugby Kids – Jeu Concours** »
- **Personnaliser le format A4** avec **l'imagination** de vos jeunes licenciés (photo et/ou dessin)
- Une fois le visuel terminé, **remplir** le **formulaire de participation**

Les heureux élus devront constituer un groupe de 24 enfants réunissant les conditions d'éligibilité et disposer de trois accompagnateurs majeurs et bien entendu être disponibles aux dates des matchs du XV de France Masculin à savoir **les samedis 9 & 16 novembre et le vendredi 22 novembre.**

Avis Hebdomadaires

1. Avis Hebdomadaire n°1154 relatif à la publication de la Liste visée à l'article 637-4-1 des règlements généraux de la FFR pour la saison 2024/2025

À la suite de la réunion du bureau fédéral du 2 octobre 2024, le nouveau tableau fixant les montants forfaitaires versés aux officiels de matchs par compétitions, visé à l'article 637-4-1 des Règlements Généraux de la FFR, a été adopté pour la saison 2024/2025.

Télécharger l'avis hebdomadaire n°1154

2. Avis Hebdomadaire N°1155 relatif au tableau des primes par compétition

Lors de sa réunion du 2 octobre 2024, le Bureau Fédéral de la FFR a fixé, pour la saison 2024/2025, le montant des primes de participation et de performance prévues par l'article 641-1 des Règlements Généraux. Les montants sont annexés au présent avis hebdomadaire.

Par ailleurs, dans le cadre des compétitions qu'elle organise, il est rappelé que la FFR est susceptible de verser aux associations affiliées participantes, en plus des primes susvisées, des aides complémentaires liées aux déplacements en phases qualificatives et en phases finales. Celles-ci sont calculées en fin de saison sportive au regard des kilomètres réellement parcourus par lesdites associations.

Télécharger l'avis hebdomadaire n°1155

Médical

Lancement d'une Cellule d'écoute psychologique des clubs amateurs

La FFR met en place une cellule d'écoute psychologique à destination des clubs amateurs joignable au numéro **01 69 63 66 77.**

Son intervention est dédiée aux tragédies concernant les licenciés FFR et leurs encadrants :

- Tragédie collective : attentat, trouble-fête lors d'une manifestation sportive
- Décès brutal d'un membre du club suite à un accident sportif, de la route, un suicide…
- Décès d'un licencié ou membre du club suite à une maladie de longue durée…

En savoir plus

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS DIVERSES VIE DES CLUBS

ILE DE FRANCE RUGBY



Alexis DEFER, de l'URC 78, nous a quittés

A l'âge de 37 ans, Alexis DEFER a quitté ce monde et laissé sa famille et ses copains dans la peine ; une bien lourde peine.

Alexis a poussé les portes du Rugby Club Maurepas Elancourt à l'âge de 5 ans et a grandi en « orange et noir » pendant de nombreuses années, après que quelques copains de Valérie et Michel l'auront promené dans sa poussette autour du terrain.

Son parcours rugbystique après Maurepas Elancourt, l'a également amené à jouer successivement sous les couleurs de Plaisir, du Stade Français, de Massy, puis celles d'Orsay, en club et en universitaire à Orsay, au Pont de l'Arche (près de Rouen), pour revenir servir « en bleu ciel et vert » quelques années plus tard le SQY RUGBY aujourd'hui devenu l'URC78.

Assoiffé de sport et de grands espaces, Alexis était parti vivre avec son épouse Bella, pour monter une société de coaching sportif à Princeton, près de New-York.
Une brutale crise cardiaque a emporté Alexis, alors qu'au terme d'un footing il pratiquait une banale séance d'étirements.

Nous pleurons aujourd'hui celui qui dans le cœur des plus anciens restera l'un de nos pitchounes et dans le cœur de ses nombreux copains un sacré pote.

L'Union Rugby Centre 78 présente ses condoléances et son Amitié à Bella, son épouse, à sa maman, Valérie, son papa, Michel, ses frère et sœurs, Roxane, Mathilde et Ludovic.

Alexis sera inhumé jeudi 10 octobre 2024 à 11 heures 30 au cimetière de la vallée Favière, 2 sentiers des noyers, 78990 ELANCOURT.

Salut Alexis.

Tournois amicaux

1. Tournois autorisés en Ile de France (MISE A JOUR)

Sur le site de la LIFR, dans « Gérer mon club » - « Sportifs » - « Tournois amicaux », vous trouverez, la liste des tournois amicaux autorisés par la LIFR pour l'ensemble des catégories.

Accéder au site de la LIFR

Nous vous rappelons que tous **les tournois doivent être déclarés à la Ligue et autorisés par la Ligue s'il est de type Territorial ou National et par la FFR s'il est international.**

2. Documents utiles

Tous les documents sont téléchargeables sur le site. Ils sont disponibles dans la rubrique Gérer mon club / Sportif / Documents utiles

Accéder aux documents

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

26 CHANTIERS DE LA LIGUE

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Les 26 chantiers de la Ligue

21 chantiers autour du triptyque SPORTIF – EDUCATIF – CITOYEN :

SPORTIF

1. Organiser des championnats lisibles et qui permettent une activité jusqu'en mai
2. Favoriser un rugby de mouvement
3. Développer la pratique féminine et la féminisation des encadrements
4. Assouplir l'accès aux formations fédérales avec baisse des prix et accès en distanciel
5. Booster le Rugby à 7
6. Continuer la relance du Rugby Loisir à XV
7. Maintenir la croissance du Rugby à 5
8. Contribuer à améliorer les infrastructures de rugby franciliennes
9. Valoriser et faire monter en puissance l'arbitrage francilien
10. Avoir plus de 10% de Franciliennes et Franciliens dans les sélections nationales

EDUCATIF

11. Favoriser le rugby dans le monde scolaire, en lien avec les comités départementaux
12. Soutenir le rugby dans le secondaire et l'universitaire
13. Multiplier les outils pour les écoles de rugby en lien avec les comités départementaux
14. Valoriser les éducateurs
15. Valoriser les réussites scolaires autant que sportives

CITOYEN

16. Développer le rugby dans les quartiers prioritaires de la ville et zones de revitalisation rurale
17. Développer les sections de Rugby Adapté
18. Favoriser la création de sections de Rugby Santé et Rugby Bien-être
19. Multiplier les actions éco-citoyennes et créer le kit de l'éco-rugbyman
20. Préserver la santé des pratiquantes et pratiquants
21. Continuer à lutter contre les discriminations, incivilités et violences

… et 5 chantiers en soutien des clubs

1. Aider les clubs à se structurer et à grandir
2. Valoriser les actions des clubs et diffuser leurs bonnes pratiques
3. Conserver une communication simple et réactive de la LIFR avec tous les clubs
4. Avoir un management ouvert et garantir l'indépendance des organes disciplinaires
5. Capitaliser sur France 2023 et Paris 2024

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



PARTENAIRES & MÉCÈNES

ILE DE FRANCE RUGBY

Les partenaires & mécènes de la LIFR au soutien du rugby francilien



FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



CONTACTS

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Contacts

Pour faciliter vos contacts avec nous !

Afin de faciliter la communication entre les clubs franciliens et les différents acteurs de la Ligue Régionale (élus et salariés), nous avons mis en place des adresses mails « génériques ». N'hésitez pas à les utiliser car tous les mails reçus sur ces adresses sont lus automatiquement par toutes les personnes concernées par votre demande, au-delà du responsable mentionné ci-dessous.

Affiliations	01 43 42 42 85 06 74 73 95 14	affiliations@idfrugby.fr
Agence Nationale du Sport	01 43 42 47 13 06 34 48 20 92	ans@idfrugby.fr
Appel	01 43 42 47 13 06 34 48 20 92	appel@idfrugby.fr
Arbitrage	06 22 59 57 13	arbitrage@idfrugby.fr
Arbitrage - Arbitres indispos	06 22 59 57 13	indispos-arbitres@idfrugby.fr
Arbitrage - Devenir arbitre	06 22 59 57 13	jeveuxarbitrer@ffr.fr
Citoyenneté	07 70 06 83 24	citoyennete@idfrugby.fr
Communication	06 34 48 21 01	communication@idfrugby.fr
Covid Manager	06 75 61 11 78	covidmanager@idfrugby.fr
CRACG	07 62 76 36 44	cracg@idfrugby.fr
Discipline	01 43 42 42 85 06 74 73 95 14	discipline@idfrugby.fr
Ecoles de Rugby	01 43 42 49 91 06 21 39 48 27	edr@idfrugby.fr
Epreuves (Jeunes) **Epreuves (Seniors)**	01 43 42 49 91 06 21 39 48 27 01 43 42 42 86 06 12 62 57 38	epreuves@idfrugby.fr
Financier	01 43 42 46 87 06 18 60 40 15	financier@idfrugby.fr
Formation	01 43 42 49 92 06 45 48 74 08	formation@idfrugby.fr
Litiges	01 43 42 47 13 06 34 48 20 92	litiges@idfrugby.fr
Médical	01 43 42 51 51	medicale@idfrugby.fr
Médical - Carton Bleu	01 43 42 51 51	carton-bleu@idfrugby.fr
Officiels de match - Rapport Officiel	01 43 42 51 51 07 62 76 36 44	rapport-officiel@idfrugby.fr

Partenariat	07 87 72 14 17	partenariat@idfrugby.fr
Qualification des Terrains	01 43 42 49 91 06 21 39 48 27	terrains@idfrugby.fr
Rassemblements (gestion des dossiers)	06 12 62 57 38 06 21 39 48 27	rassemblements@idfrugby.fr
RF Indispo	06 06 95 19 51	Indispos-rf@idfrugby.fr
Rugby à 5	01 43 42 42 86 06 12 62 57 38	rugbya5@idfrugby.fr
Rugby à 7	01 43 42 42 86 06 12 62 57 38 01 43 42 42 86 06 12 62 57 38	rugbya7@idfrugby.fr
Rugby Loisir	01 43 42 49 91 06 21 39 48 27	rugby-loisir@idfrugby.fr
Scolaire	07 70 06 83 24	scolaire@idfrugby.fr
Services Civiques	01 43 42 47 13 06 34 48 20 92	servicecivique@idfrugby.fr

Pour tout autre sujet, envoyez votre mail à l'adresse : ligue@idfrugby.fr ce qui ne vous empêche pas, aussi, de contacter individuellement les élus de votre choix ! Nous sommes là pour vous aider !